



Rue de Schaerbeek, 1 - B-6660 Houffalize
Tél 061 280 040 - Fax 061 280 041
www.houffalize.be

DEMANDE DE PRIME
500,00€

ACQUISITION D'UN LOGEMENT UNIFAMILIAL

APPROUVE PAR LE COLLEGE COMMUNAL
En séance du
Par le Collège
Le Directeur Général, Le Bourgmestre,
J-Y BROUET M. CAPRASSE

Je, soussigné

Demeurant à Rue N°

N° de tél./GSM : Mail :

Sollicite le bénéfice de la prime à l'acquisition d'un logement unifamilial

sis à Rue N°

Et cadastrée Houffalize, Division, section, n°

Je joins à ma demande de prime à l'ACQUISITION les documents suivants :

- Une attestation du Notaire mentionnant la date de l'acquisition datant de moins d'un an ;
- un certificat de 1^{ère} domiciliation datant de moins d'un an (à établir par l'Administration Communale) ;
- Le formulaire B (ci-joint) ;
- Une attestation émanant du Bureau de l'Enregistrement*, comme quoi vous ou votre conjoint ne possédez pas d'autre(s) maison(s) en pleine propriété.

N° de compte sur lequel sera versée la prime :

A, le

Signature,

La présente demande doit être retournée à :

Monsieur le Bourgmestre, de et à 6660 – HOUFFALIZE

Ou à remettre au :

Service de l'Urbanisme, Rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE

PRIME A L'ACQUISITION

1. ENGAGEMENTS A PRENDRE SOLIDAIREMENT PAR LE DEMANDEUR ET SON CONJOINT

Je, soussigné
 Né à , le
 Exerçant la profession de
ET son conjoint
 Né à , le
 Exerçant la profession de
 Demeurant à Rue N°
 Qui sollicite, par la présente, une prime à l'acquisition d'un logement unifamilial
 sis à Rue N°
 Et cadastrée Houffalize, Division , section , n°

S'engagent solidairement pour une période ininterrompue de trois années qui prendra cours, s'ils sont admis au bénéfice de ladite prime, à la date de la décision du Collège Echevinal, de celle-ci :

- À ne point procéder à l'aliénation de cette maison
- À l'occuper eux-mêmes (y être domicilié) ;
- À l'assurer contre l'incendie, la foudre et les explosions pour la totalité de sa valeur de construction auprès d'une compagnie belge ou établie en Belgique et à acquitter régulièrement les primes de cette assurance ;
- À consentir, en cas de manquement, au recouvrement par le Receveur Régional, de l'intégralité de la dite prime dans les 3 mois de l'invitation de la Commune à rembourser.

A , le
 Signature du demandeur, Signature du conjoint,

Vu pour la légalisation de la signature de et de

Houffalize, le

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

2. DECLARATION DU DEMANDEUR

Le soussigné déclare que lui-même et/ou son conjoint ne possèdent pas d'autre(s) maison(s) en pleine propriété.

A , le

Signature,

APPROUVE PAR LE COLLEGE COMMUNAL

En séance du
 Par le Collège

Le Directeur Général, J-Y BROUET	Le Bourgmestre, M. CAPRASSE
-------------------------------------	--------------------------------